NEGOCIATIONS POUR 2018 :

LES THEMES ET REVENDICATIONS CFDT

INFORMATIONS / ACTUALITES

BNP PARIBAS

La **CFDT a rencontré la direction générale** ce Jeudi 18 janvier. L'occasion pour notre organisation syndicale de proposer **les thèmes de négociations** que nous voulons voir portés durant l'année 2018, qui nous l'espérons, soit placée sous le signe d'un dialogue social de qualité.

En voici les grandes lignes :

GESTION DE LA MALADIE DANS L'ENTREPRISE

OBTENU

La **gestion de la maladie** est un **sujet parfois très compliquée** pour les salariés lors des arrêts maladie. D'un point de vue administratif ou de paie : « Délais de prise en compte , non réception des documents, difficultés d'obtenir des informations ou du suivi et, dans certains cas, des erreurs en paie ».

La CFDT demande depuis des années la mise en place d'un suivi simple avec des démarches claires. De même, nous demandons la subrogation en paie.

La direction confirme la création d'un groupe de travail paritaire afin d'étudier et de mettre en place les dispositifs nécessaires pour résoudre un maximum de problèmes rencontrés.

HARCELEMENT ET VIOLENCE AU TRAVAIL

OBTENU

Les représentants du personnel ne participent pas à la commission qui analyse les dossiers individuels.
La **CFDT** demande que **cette commission devienne paritaire**, avec à minima une voix consultative. Cela permettrait une transparence.

La CFDT demande l'intégration d'un paragraphe sur les propos sexistes.

PARCOURS PROFESSIONNELS, NOUVEAUX METIERS

OBTENU

Les projets et réorganisations en cours le montrent : des nouveaux métiers vont apparaitre. **Afin d'anticiper ces changements, la CFDT demande qu'une négociation soit menée au niveau du groupe** pour définir des parcours professionnels qui intégreront l'anticipation des nouveaux métiers et compétences.

Une négociation de niveau groupe sera menée sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Aujourd'hui, ce thème est abordé dans l'entreprise par le biais de « chartes ». Une négociation doit être menée afin d'élaborer un accord sur la qualité de vie au travail. La **CFDT demande que cette négociation intègre l'analyse** de la charge de travail, les temps de travail et la conciliation des temps vie professionnelle et vie personnelle.

Ce sujet semble ignoré par BNP Paribas. Aucune négociation à ce jour !

TELETRAVAIL OCCASIONNEL

OBTENU

Une nouvelle loi permet à tous les salariés, sous certaines conditions, d'effectuer du **télétravail de façon occasionnelle**. BNP Paribas propose **un accord de « télétravail occasionnel » avec une expérimentation pour 2018.**

cfdt.nationale@bnpparibas.com / 01 40 14 31 89

DROIT A LA DECONNEXION NUMERIQUE

Aucune des propositions d'évolution portées par la CFDT n'ont été retenues.
La Direction refuse d'aborder la charge de travail dans cet accord.
Pour la CFDT, sans l'intégration du thème de la charge de travail, il est inenvisageable de signer cet accord.
Prétextant cet accord sur la déconnexion, la Direction nous présente également un projet de diminution du nombres de jours à épargner sur le CET.
La CFDT est contre.

DIVERSITE

La CFDT a demandé qu'un bilan soit effectué sur la diversité, et que des chiffres soient donnés.

La direction s'étant beaucoup engagée ces dernières années, ce bilan permettra de vérifier que les chiffres collent bien aux déclarations faites au sein de l'entreprise**.** Il permettra ensuite de travailler pour **entamer une négociation** en 2019.

LA DÉPENDANCE ET L'AIDANT

Il est nécessaire que l'entreprise réfléchisse à mettre place un dispositif pour prendre en compte **la dépendance d'un point de vue générale et du thème spécifique des aidants**.
Ce thème pourrait être alors décliné comme « salarié aidant » ou « un salarié ayant besoin d'un aidant » dans le futur.

BNP Paribas se retranche derrière des futures lois pour attendre l'ouverture d'une négociation.

La CFDT a demandé à BNP Paribas d'être précurseur et de réfléchir au moins à faciliter l'aménagement des temps de travail pour les aidants.